

PROJEKTKOOPERATION

BÜRO FÜR ARBEITS- UND SOZIALPOLITISCHE STUDIEN BASS AG
KONSUMSTRASSE 20 . CH-3007 BERN . TEL +41 (0)31 380 60 80 . FAX +41 (0)31 398 33 63
INFO@BUEROBASS.CH . WWW.BUEROBASS.CH

MATTHIAS WÄCHTER – FORSCHUNG UND BERATUNG
STAPFERSTRASSE 11 . CH-8006 ZÜRICH . TEL +41 (0)44 363 95 04
WACHTERM@BLUEWIN.CH

BASS

Présentation de l'étude

Association suisse des services d'aide
et de soins à domicile

Les limites des soins à domicile dans une perspective économique

Dr. Matthias Wächter, Kilian Künzi

Conférence de presse, Hôtel Kreuz, Berne,
le 19 mai 2011

Structure de la présentation

Contenu

- Situation initiale et méthodologie
- Sujet 1 : les limites économiques de la liberté de choix individuelle
- Sujet 2 : les limites économiques des soins à domicile dans le cadre de l'analyse des coûts totaux (subsistance, infrastructure, etc.)

Situation initiale et méthodologie

Situation initiale

■ Financement mixte des soins et de la prise en charge

pas d'assurance obligatoire des soins de longue durée en Suisse mais un financement mixte par:

- l'assurance-maladie AOS,
 - AVS/AI (allocation pour impotent),
 - pouvoirs publics,
 - ménages privés
- (- assurances complémentaires privées (part minimale))

■ Répercussions du nouveau financement des soins

- limitation de la participation aux coûts des caisses-maladie
- introduction d'une participation du patient
- financement résiduel du prix coûtant des soins par les pouvoirs publics
- introduction d'une allocation en cas d'impotence légère pour les soins à domicile
- dans le secteur des EMS dans de nombreux cantons transfert des subventions aux frais d'entreprise et d'investissement (financement de l'offre) vers un financement des personnes

Méthodologie

■ Simulations

- du revenu disponible d'un ménage après paiement de tous les coûts relatifs aux soins
- des coûts totaux de différents arrangements de soins en fonction de différents soins requis

■ Comparaison

- de différents types de ménages
- entre différents cantons (ZH, BE, VD)

■ En tenant compte

- de la législation en vigueur (fiscalité, prestations complémentaires, réductions de primes, lois sur les soins) et des données de curaviva, des organisations cantonales d'aide et de soins à domicile et de l'Obsan.

Sujet 1: Les limites économiques de la liberté de choisir

Où les coûts liés aux soins requis deviennent-ils un facteur important dans la décision individuelle entre soins à domicile et soins dans un EMS?

- L'allocation pour impotent et les prestations complémentaires jouent un rôle essentiel dans la garantie d'une certaine liberté de choix.
- Pas seulement les ménages avec des revenus plus faibles dépendent de ces prestations de soutien mais aussi des ménages allant jusque dans la classe moyenne.
- Le remboursement des frais de maladie et d'invalidité par les prestations complémentaires est un élément déterminant dans le financement des soins dans le secteur ambulatoire. Leur limite supérieure et les dispositions d'exécution sont un élément régulateur important de la liberté du choix.
- Les ménages doivent connaître les prestations de soutien auxquelles ils ont droit afin de garantir des soins et une prise en charge appropriés et d'éviter la surcharge des proches soignants.

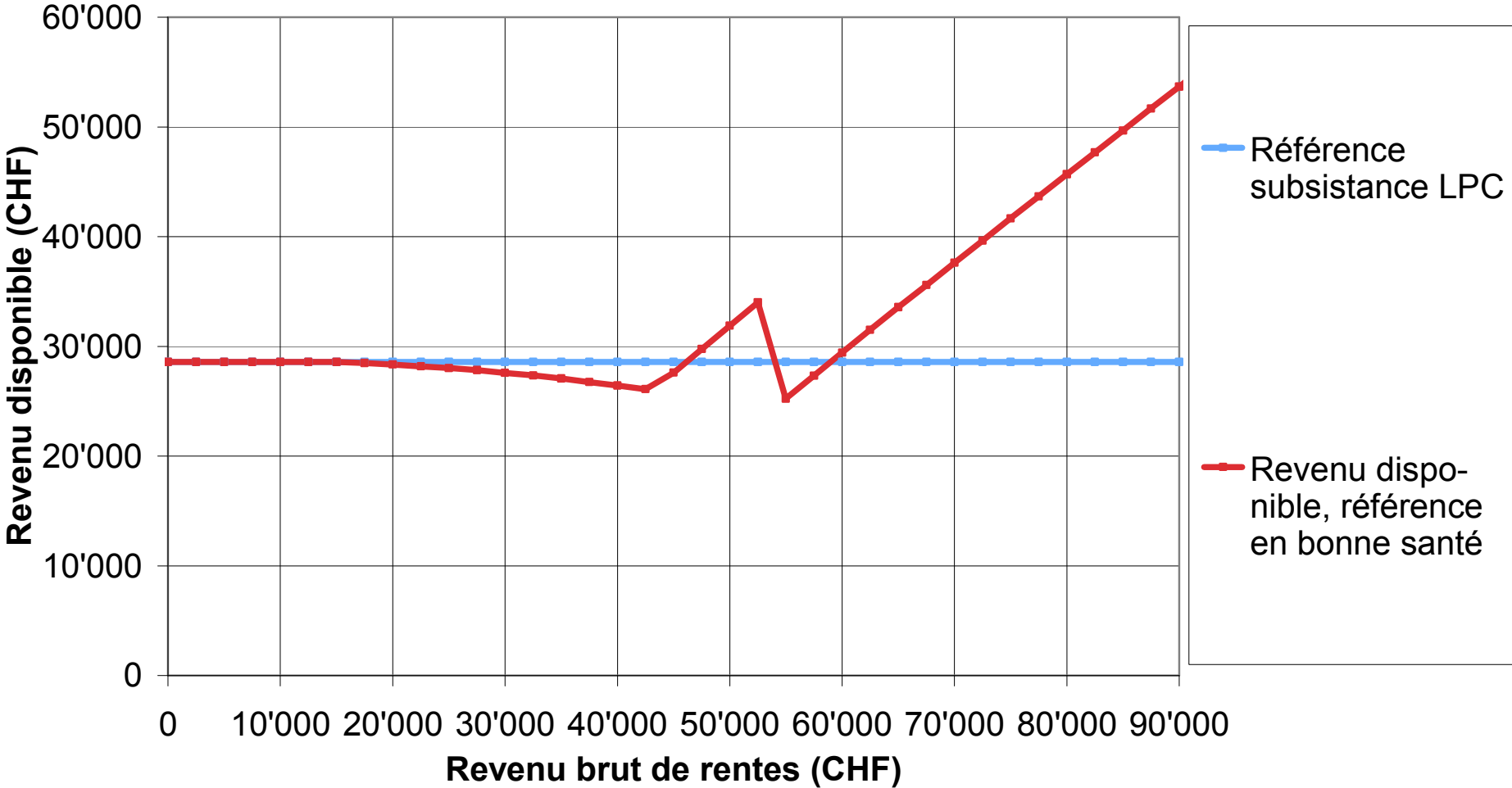
Sujet 1: Les limites économiques de la liberté de choisir

Où les coûts liés aux soins requis deviennent-ils un facteur important dans la décision individuelle entre soins à domicile et soins dans un EMS?

- **Les prestations complémentaires amortissent aussi l'introduction de la participation du patient. La limite supérieure de celle-ci à CHF 15.95 au maximum par heure/jour et le calcul pro rata (soins à domicile), soit CHF 21.60 par jour (en EMS) sont toutefois importants.**
- **Les prestations complémentaires sont un instrument important du financement des soins. Les modélisations montrent toutefois aussi des limites: par exemple l'alternance avec un système fiscal progressif ou un calcul approprié du coût réel du loyer.**

Explications sur la fonction des prestations complémentaires et sur la référence «revenu disponible»

Couple, Zurich, soins à domicile,
loyer CHF 1'250 par mois, fortune CHF 40'000



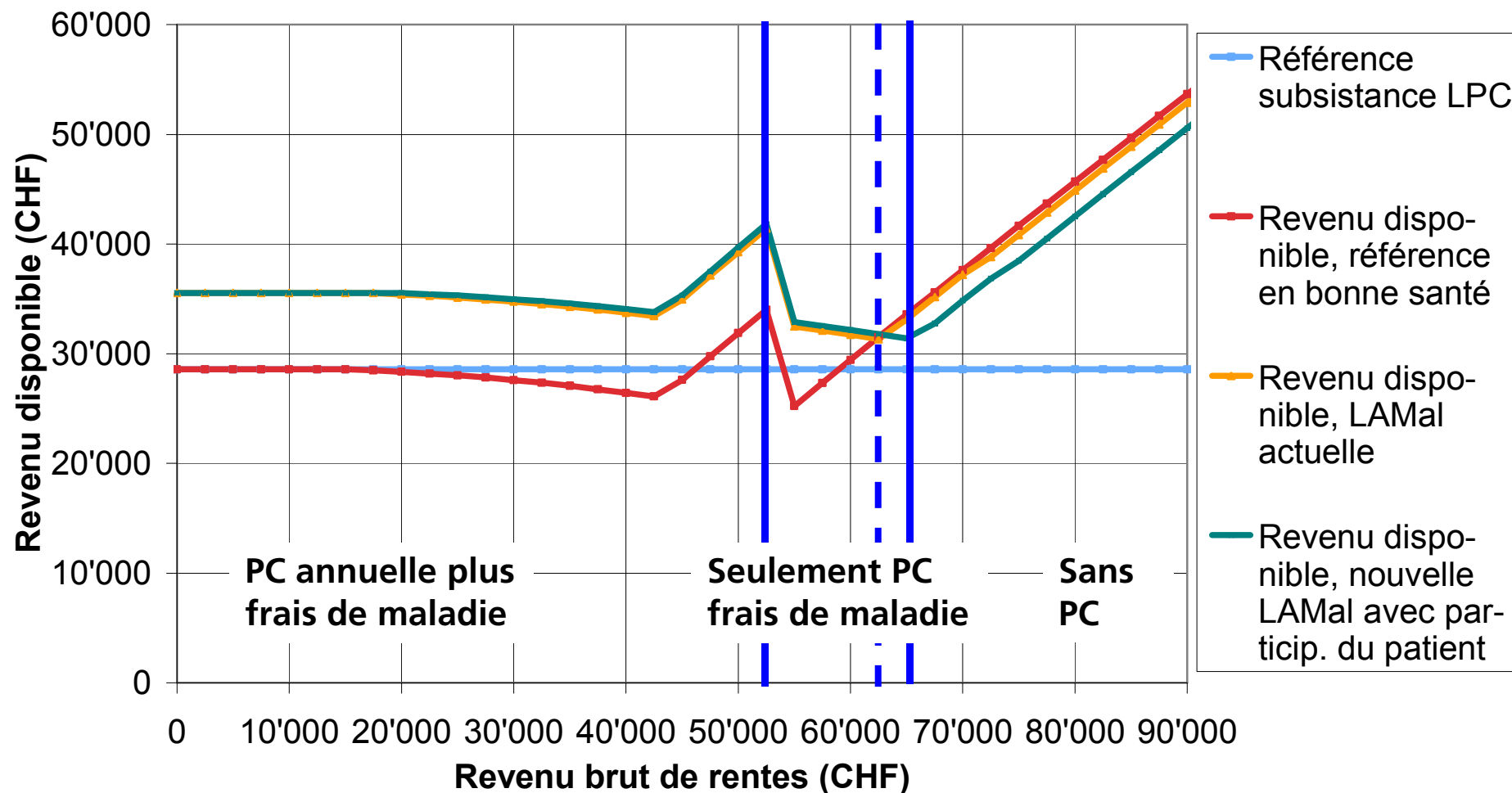
1er Exemple avec degré moyen de soins requis

Description du cas considéré (hypothèses de modélisation)

- Couple dans le canton de Zurich, 1 personne requérant des soins
- Appartement en location avec un loyer mensuel de CHF 1'250.–
- Fortune de CHF 40'000.–, rendement de la fortune CHF 400.–
- Allocation pour impotent moyenne de CHF 6'960.– par an
- 1 heure de soins à domicile par jour, 2 heures par semaine d'aide au ménage et d'assistance par le service d'aide et de soins à domicile, engagement supplémentaire d'une aide privée à hauteur de CHF 400.– par mois

Ex. couverture du coûts des soins, y compris participation du patient par PC

Couple, Zurich, soins à domicile, degré moyen de soins requis
(1 personne), loyer CHF 1'250 par mois, fortune CHF 40'000



Présentation de l'étude «Les limites des soins à domicile dans une perspective économique», 19.05.11

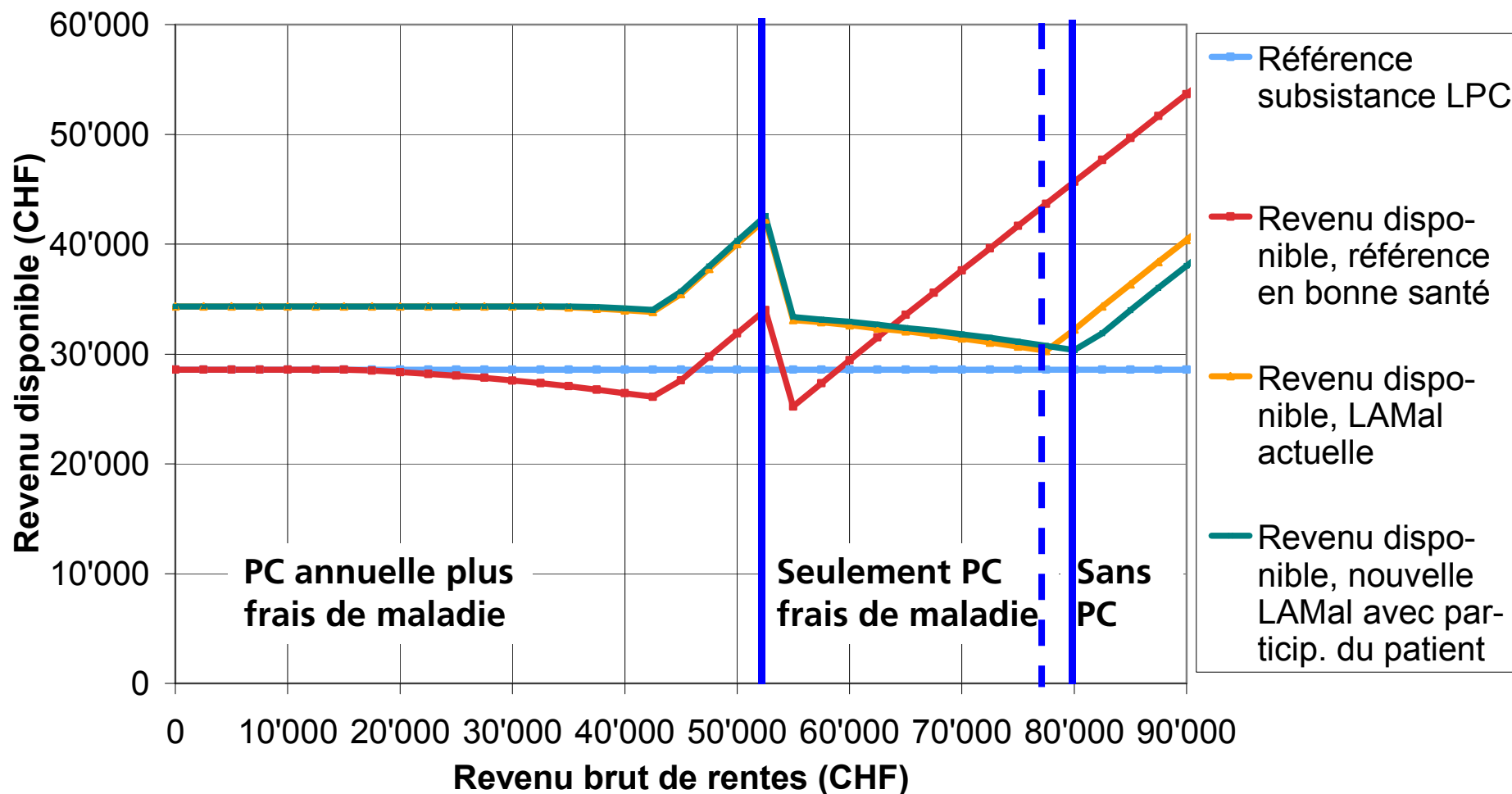
2ème exemple avec degré moyen de soins requis

Description du cas considéré (hypothèses de modélisation)

- Couple dans le canton de Zurich, 1 personne requérant des soins
- Appartement en location avec un loyer mensuel de CHF 1'250.–
- Fortune de CHF 40'000.–, rendement de la fortune CHF 400.–
- Allocation pour impotent moyenne de CHF 6'960.– par an
- 1 heure de soins à domicile par jour, personne soignante reconnue, engagée pour CHF 1500.– par mois, engagement supplémentaire d'une aide privée pour CHF 500.– par mois

Limites du remboursement des frais de maladie à travers les PC

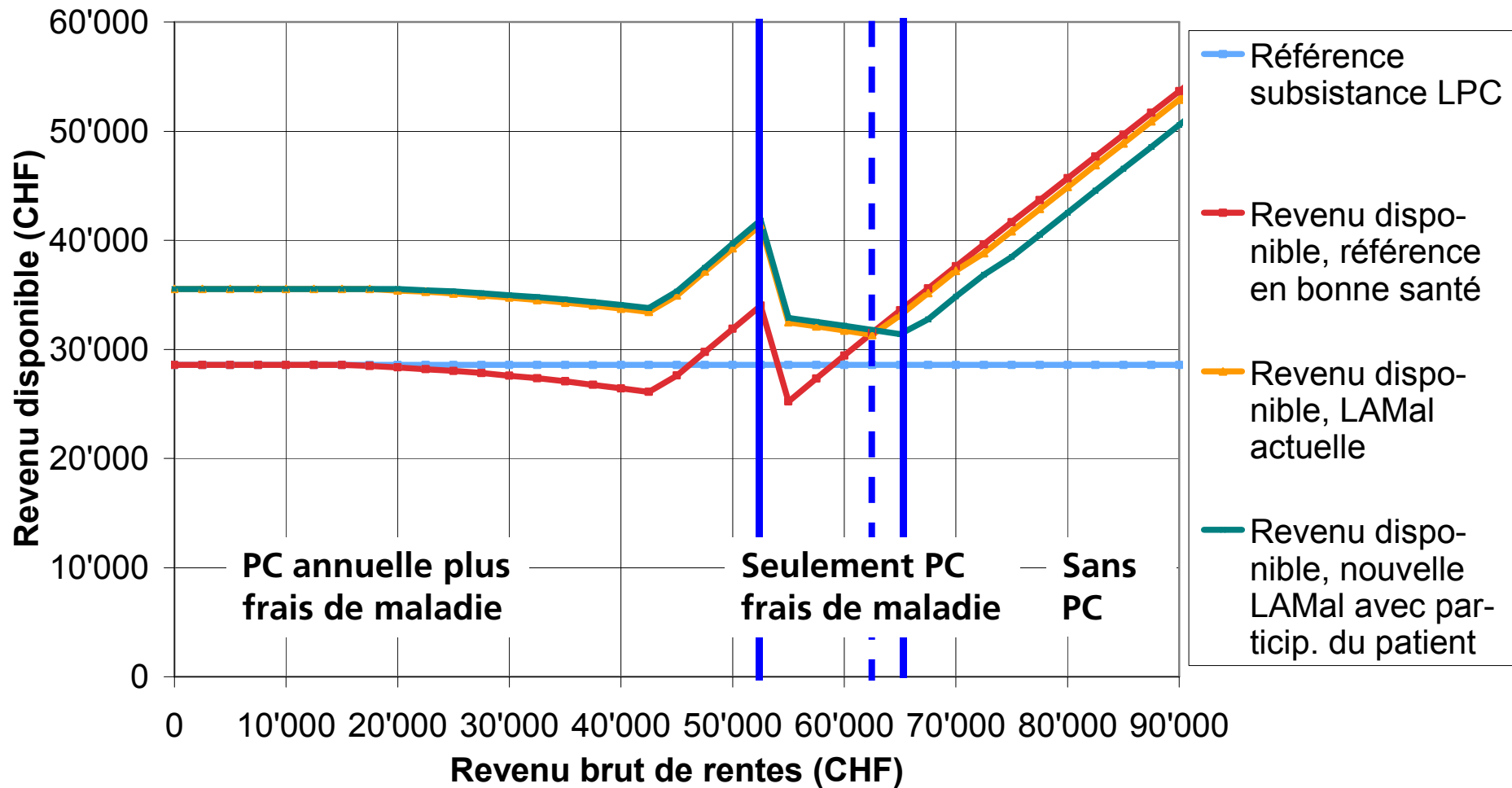
Couple, Zurich, soins à domicile, degré moyen de soins requis
(1 personne), loyer CHF 1'250 par mois, fortune CHF 40'000



Présentation de l'étude «Les limites des soins à domicile dans une perspective économique», 19.05.11

Encore une fois le transparent 9 pour comparaison des transparents 9 et 11

**Couple, Zurich, soins à domicile, degré moyen de soins requis
(1 personne), loyer CHF 1'250 par mois, fortune CHF 40'000**



Présentation de l'étude «Les limites des soins à domicile dans une perspective économique», 19.05.11

Limites du remboursement des frais de maladie à travers les PC

Art. 14 LPC

Frais de maladie et d'invalidité

1 Les cantons remboursent aux bénéficiaires d'une prestation complémentaire annuelle les frais suivants de l'année civile en cours, s'ils sont dûment établis

...

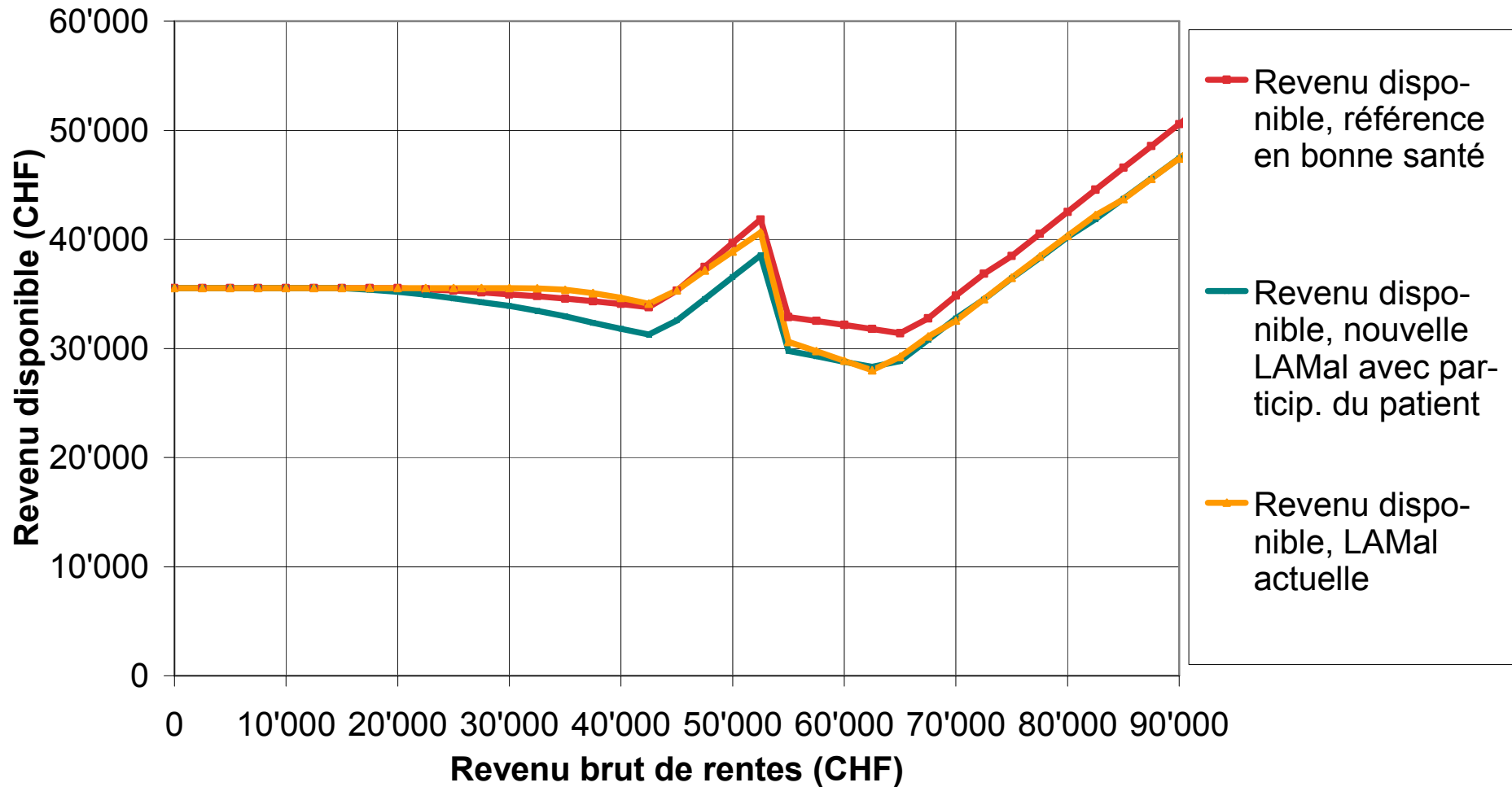
b. frais d'aide, de soins et d'assistance à domicile ou dans d'autres structures ambulatoires;

Sont compris:

- Coûts des soins ambulatoires (soins à domicile)
- Coûts approuvés pour le personnel soignant directement engagé en cas d'impotence moyenne ou sévère (avec limite supérieure du tarif horaire)
- Coûts de l'aide au ménage par des services d'aide et de soins à domicile
- Dépenses pour l'aide au ménage privée jusqu'à maximum CHF 4'800.– par an (maximum CHF 25.– par heure)
- Moyens auxiliaires, équipements de soins et de traitement

Limites des PC: exemple d'alternance du système fiscal

Couple, soins à domicile, degré moyen de soins requis
(1 personne), loyer CHF 1'250 par mois, fortune CHF 40'000



Présentation de l'étude «Les limites des soins à domicile dans une perspective économique», 19.05.11

Sujets 2: Les limites économiques dans le cadre de l'analyse des coûts totaux

Où se situent les limites économiques des soins à domicile, en comparaison avec les EMS, en tenant compte des «coûts totaux»?

Pour la comparaison des coûts ne pas tenir uniquement compte du prix coûtant pour les soins exclusivement mais aussi intégrer les coûts pour:

- **les soins à domicile:** prise en charge, loyer (estimation PC), frais de subsistance (estimation PC),
- **EMS:** repas et pension, taxe de prise en charge, frais personnels (estimation PC)

Sujets 2: Les limites économiques dans le cadre de l'analyse des coûts totaux

Où se situent les limites économiques des soins à domicile, en comparaison avec les EMS, en tenant compte des «coûts totaux»?

- Les résultats d'autres études le confirment: les soins à domicile présentent des avantages économiques pour les cas de soins requis de degré léger à moyen, les EMS pour les soins requis de degré moyen à élevé. Il est intéressant qu'il existe un domaine de chevauchement relativement large pour lequel les structures de coûts se recoupent entre les soins à domicile et les soins en EMS.
- Celui-ci se situe pour les soins requis de degré moyen et de complexité moyenne entre 60 et 120 minutes de prestations de soins par jour.
- La grandeur du domaine de chevauchement est fortement influencée par la forme choisie de prise en charge et par la possibilité d'avoir recours à un proche soignant.

Sujets 2: Les limites économiques dans le cadre de l'analyse des coûts totaux

Où se situent les limites économiques des soins à domicile, en comparaison avec les EMS et en tenant compte des «coûts totaux»?

- Les simulations reflètent la forte opposition du prix coûtant des soins plus élevé pour les soins à domicile par rapport à ceux en EMS (pour le même niveau de soins requis) versus les frais d'infrastructure et de subsistance plus avantageux à domicile. Cela montre l'importance croissante de la forme mixte des «appartements protégés».
- Les caisses-maladie assument des coûts nettement plus élevés pour les soins à domicile de tous les degrés de soins requis que pour les soins en EMS.
- Cette charge plus élevée relatives aux coûts et une limitation des prestations des caisses-maladie à 60 heures de soins à domicile par trimestre (40 minutes par jour) peuvent conduire à de fausses incitations et à des coûts globaux plus élevés dans une perspective macroéconomique si cette limite n'est pas traitée avec flexibilité.

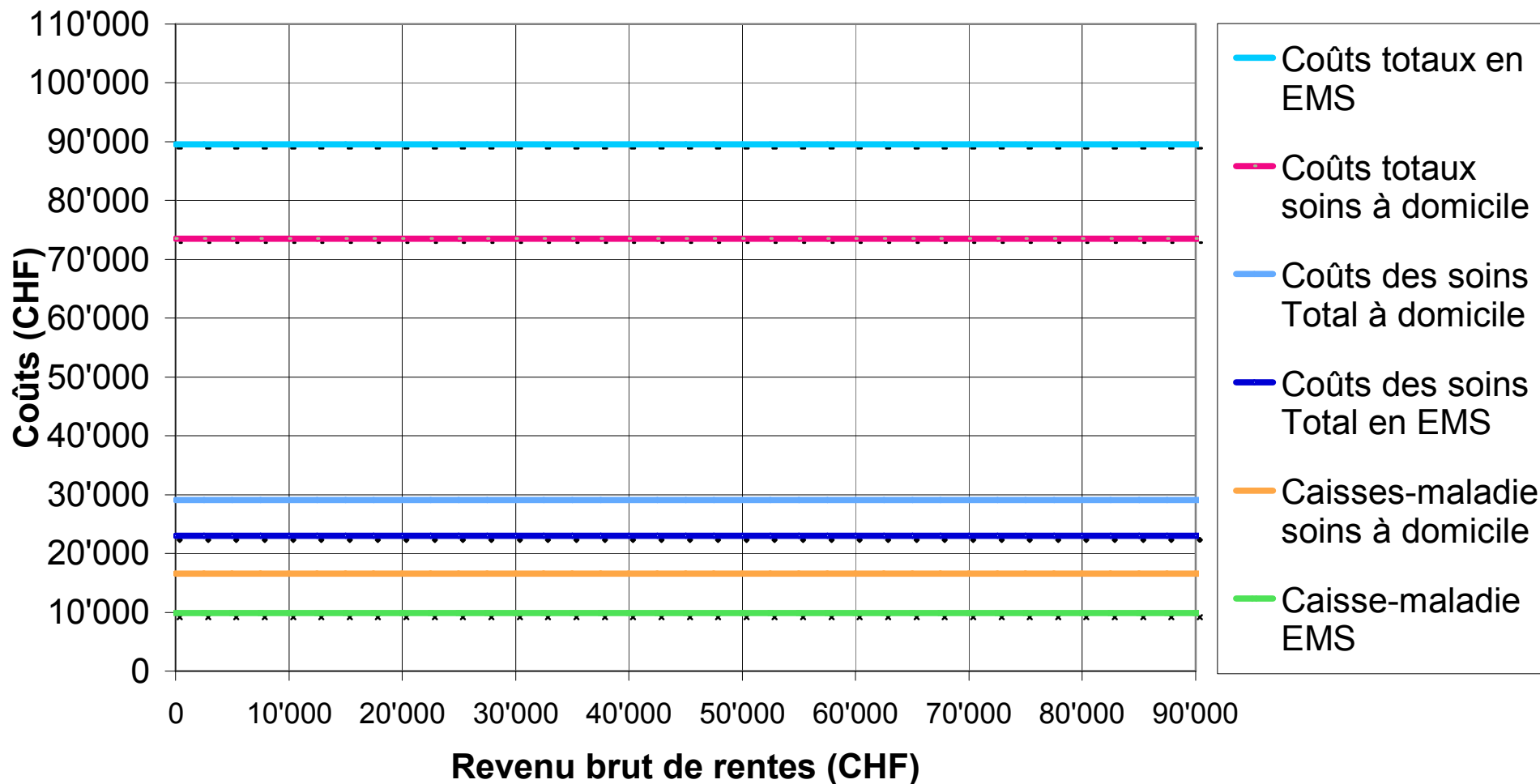
Description des exemples présentés pour la comparaison des coûts totaux entre les soins à domicile et les soins en EMS

Description des cas considérés (hypothèses de modélisation)

- **Personne seule dans le canton de Zurich avec un loyer mensuel de CHF 1'100.–**
- **Fortune CHF 40'000.–, rendement de la fortune CHF 400.–**
- **Allocation pour impotent moyenne de CHF 6'960.– par an**
- **Variation des soins à domicile dans les exemples entre 50 et 90 minutes par jour**
- **En plus, 8 heures d'aide au ménage / assistance d'un service d'aide et de soins à domicile par mois et engagement d'une aide privée à hauteur de CHF 400.– par mois**

Comparaison des coûts totaux entre les soins à domicile et les soins en EMS, personne seule, degré moyen de soins requis

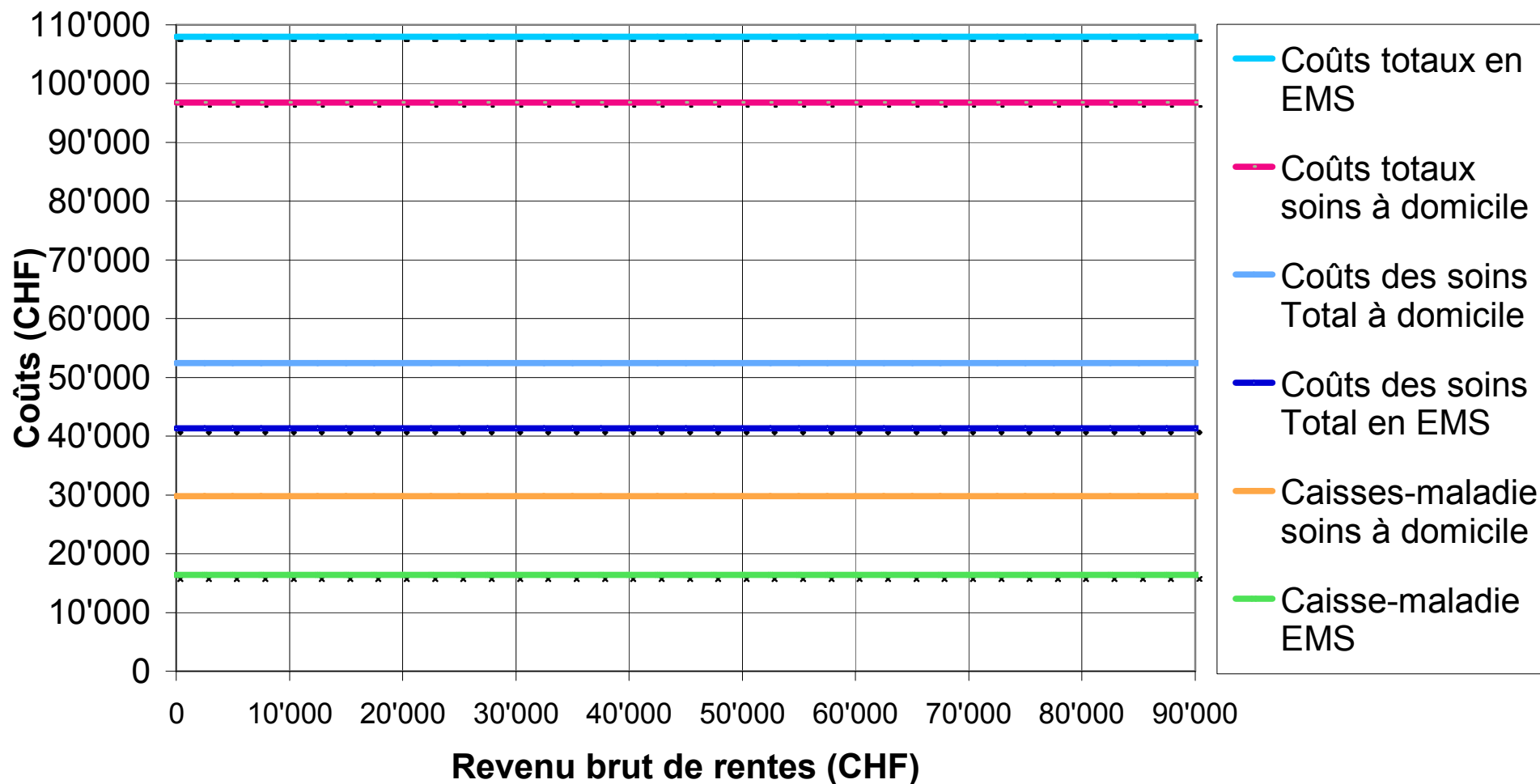
Personne seule, Zurich, soins requis de 50 min/jour, fortune CHF 40'000, comparaison soins à domicile et en EMS



Présentation de l'étude «Les limites des soins à domicile dans une perspective économique», 19.05.11

Comparaison des coûts totaux entre les soins à domicile et les soins en EMS, personne seule, degré moyen de soins requis

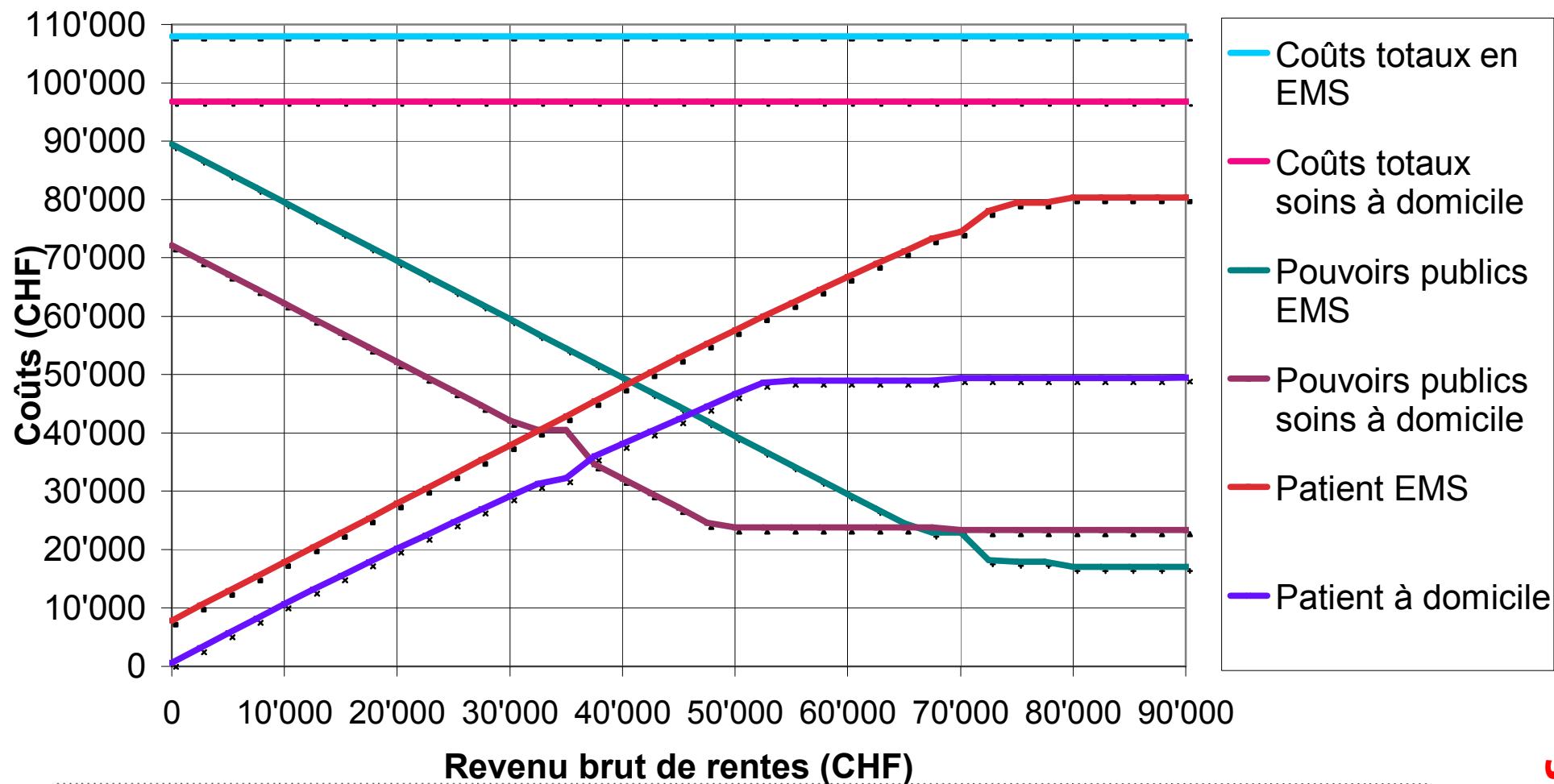
Personne seule, Zurich, soins requis de 90 min/jour,
fortune CHF 40'000, comparaison soins à domicile et en EMS



Présentation de l'étude «Les limites des soins à domicile dans une perspective économique», 19.05.11

Comparaison des coûts totaux entre les soins à domicile et les soins en EMS, personne seule, degré moyen de soins requis

Personne seule, Zurich, soins requis de 90 min/jour, fortune CHF 40'000, comparaison soins à domicile et en EMS



Présentation de l'étude «Les limites des soins à domicile dans une perspective économique», 19.05.11